

**Assemblée générale**

Distr. générale
17 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005*****Titre IV****Coopération internationale pour le développement****Chapitre 10****Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral
et petits États insulaires en développement**

(Programme 26 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Programme de travail	6

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session* (A/58/6/Rev.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6* (A/57/6/Rev.1).



Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

(Programme 26 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 10.1 Le programme a été arrêté sur la base de la résolution 55/279 de l'Assemblée générale en date du 12 juillet 2001, par laquelle l'Assemblée a souscrit au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en 2001, et du programme 26 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005. Il s'appuie en outre sur les parties pertinentes de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée dans sa résolution 55/2 du 8 septembre 2000 et sur les objectifs du Millénaire en matière de développement (voir A/56/326, annexe).
- 10.2 L'exécution du programme de travail prévu au titre de ce chapitre relève de la responsabilité du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/227 du 24 décembre 2001.
- 10.3 Le programme est axé sur quatre grandes catégories d'activité : a) la mobilisation et la coordination de l'appui international; b) le renforcement du contrôle et du suivi de l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement; c) une action de plaidoyer en faveur des trois groupes de pays concernés et de sensibilisation de la communauté internationale à leur situation; et d) la présentation à la communauté internationale de rapports sur les progrès réalisés dans l'exécution des programmes relatifs à ces pays.
- 10.4 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Bureau du Haut Représentant s'attachera surtout à coordonner et à suivre l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement avec les groupes de pays intéressés et leurs partenaires de développement, y compris les organismes des Nations Unies, les institutions multilatérales et la société civile. À cet effet, il collaborera étroitement avec les organismes des Nations Unies, notamment par le biais du Conseil de direction du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, dont il est récemment devenu membre, et du système des centres de liaison sur les pays les moins avancés mis en place par les différents organismes. La coopération de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Département des affaires économiques et sociales et des commissions régionales sera particulièrement utile au Bureau du Haut Représentant pour l'aider à s'acquitter des tâches qui lui incombent en matière de coordination, de mobilisation et d'établissement de rapports sur l'exécution des programmes d'action susmentionnés. Le Bureau s'appuiera également sur le mécanisme du coordonnateur résident des Nations Unies pour concrétiser les mesures prévues dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés.
- 10.5 Au niveau intergouvernemental, l'examen annuel du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés auquel procédera le Conseil économique et social sera l'occasion d'échange de vues avec les différentes parties prenantes, et qui oriente les activités du Bureau. L'application des décisions adoptées par les organes directeurs des organismes des Nations Unies en vue d'intégrer

le Programme d'action à leurs activités constituera un autre repère important. Les débats de l'Assemblée générale consacrés aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement joueront un rôle similaire. En outre, pour l'exécution des programmes mis en place en faveur des trois groupes de pays intéressés, le Bureau du Haut Représentant s'appuiera sur les mécanismes créés pour suivre l'application de la Déclaration du Millénaire, auxquels il apportera également sa contribution.

- 10.6 Les activités prévues au titre du présent programme pourront être révisées au vu des décisions que l'Assemblée générale prendra éventuellement à l'issue de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qui aura lieu en 2003 à Almaty, et de l'examen décennal du Programme d'action en faveur des petits États insulaires en développement prévu en 2004 à Maurice.
- 10.7 Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau du Haut Représentant pour l'exercice biennal 2004-2005 sont détaillés dans le programme de travail, de même que les ressources nécessaires. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont récapitulés dans le tableau 10.1.

Tableau 10.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
Programme de travail	1	3
Total	1	3

- 10.8 Les ressources prévues à ce chapitre pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élèvent à 3 955 200 dollars, ce qui correspond à une augmentation globale de 855 700 dollars, soit 27,6 %. Cette augmentation se répartit comme suit : a) 262 700 dollars serviraient à financer la création de deux nouveaux postes (1 D-1 et 1 poste d'agent des services généraux); b) 388 400 dollars représentent l'effet-report de la création d'un poste de secrétaire général adjoint et d'un poste D-2 pendant l'exercice en cours; et c) 204 600 dollars concernent les objets de dépenses autres que les postes.
- 10.9 Pour déterminer le montant des ressources nécessaires, on a tenu compte de la résolution 56/227 de l'Assemblée générale portant création du Bureau du Haut Représentant, du rapport du Secrétaire général sur le mandat et le rôle du Bureau (A/56/645 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2) et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/716). En application de la résolution 56/227, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée un rapport (A/57/496) dans lequel il décrit brièvement les mesures prises pour rendre opérationnel le Bureau du Haut Représentant; permettre aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations et organes multilatéraux d'intégrer le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés à leurs programmes de travail ainsi qu'aux travaux de leurs organes intergouvernementaux; pour assurer la coordination et la coopération entre le Bureau du Haut Représentant et les organismes des Nations Unies ainsi que d'autres organisations multilatérales, et fait le point du soutien apporté par les États Membres au Bureau du Haut Représentant et de leur coopération avec celui-ci.
- 10.10 Le mandat du Bureau du Haut Représentant ayant un caractère permanent, il est proposé de transformer les postes temporaires actuels en postes permanents. On a déterminé également le montant des ressources requises en veillant à doter le Bureau des moyens nécessaires à

l'accomplissement de ses tâches. Étant donné que le nouveau poste D-1 qui devait être financé à l'aide de fonds extrabudgétaires n'a pas pu être pourvu, ces fonds ne s'étant pas matérialisés, il est proposé de l'inscrire au budget ordinaire afin que le Groupe du développement des politiques et de la coordination, du suivi et de l'établissement des rapports soit en mesure de s'acquitter de son mandat. Le Groupe est chargé d'élaborer et de coordonner des politiques, d'établir et d'entretenir des relations avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales, et de faciliter la mise en oeuvre cohérente et coordonnée des deux programmes d'action et du Cadre global susmentionné. Il aura également établi, pour présentation au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, des rapports fondés sur les contributions d'autres organismes des Nations Unies, qui aideront les organes intergouvernementaux à évaluer dans quelle mesure ont été concrétisés les engagements pris par tous les partenaires ayant souscrit aux programmes d'action. Il est également proposé de créer au sein du Groupe un poste d'agent des services généraux dont le titulaire fournira des services de secrétariat et autres services d'appui. En ce qui concerne les objets de dépense autres que les postes, une augmentation de 204 600 dollars, soit 6,6 %, est demandée pour rendre le Bureau pleinement opérationnel.

- 10.11 L'une des attributions du Bureau du Haut Représentant consiste à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour financer la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et d'autres programmes et initiatives en faveur des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Au 28 février 2003, des contributions d'un montant total de 501 100 dollars avaient été versées ou annoncées pour : a) renforcer les effectifs du Bureau (141 000 dollars); b) préparer la conférence ministérielle internationale visée au paragraphe 10.6 ci-dessus et donner suite à ses recommandations (360 100 dollars).
- 10.12 Le nombre de publications en série et isolées prévues au programme de travail de l'exercice biennal 2004-2005 est indiqué au tableau 10.2 ci-dessous. Il est rappelé que le Bureau a été créé en 2002.

Tableau 10.2

Tableau récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2000-2001 Nombre effectif</i>	<i>2002-2003 Estimation</i>	<i>2004-2005 Prévision</i>
Publications en série	–	–	1
Publications isolées	–	3	7
Total	–	3	8

Tableau 10.3

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	–	3 099,5	855,7	27,6	3 955,2	277,9	4 233,1
Total (1)	–	3 099,5	855,7	27,6	3 955,2	277,9	4 233,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Dépenses estimatives	2004-2005 Dépenses prévues
Total (2)	–	486,0	15,1
Total [(1) + (2)]	–	3 585,5	4 248,2

Tableau 10.4

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	–	1	1	–	–	–	1	1
D-2	–	1	1	–	–	–	1	1
D-1	–	1	–	–	–	–	–	1
P-5	–	2	2	–	–	–	2	2
P-4/3	–	4	4	–	–	–	4	4
P-2/1	–	1	1	–	–	–	1	1
Total partiel	–	10	9	–	–	–	9	10
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	–	5	4	–	–	–	4	5
Total partiel	–	5	4	–	–	–	4	5
Total	–	15	13	–	–	–	13	15

Programme de travail

- 10.13 Le Haut Représentant et Secrétaire général adjoint définit l'orientation générale du programme de travail prévu au titre de ce chapitre. Il procède à des consultations de haut niveau avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, les institutions financières multilatérales et les groupes de la société civile, approuve les rapports et aide le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à évaluer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Tableau 10.5

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à se rapprocher des objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire ainsi que des objectifs des grandes conférences et des grands sommets mondiaux en faveur de ces trois groupes de pays. Cet objectif suppose de les aider à appliquer le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, le Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Mesures effectives d'exécution des engagements et d'application des politiques figurant dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (par ces pays et leurs partenaires de développement), dans le cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit et dans le Programme d'action pour le développement durable des pays insulaires en transition.

i) Accroissement du nombre d'activités menées par les pays intéressés et leurs partenaires de développement dans les domaines intéressant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet
 2002-2003 (estimation) : 25 programmes et arrangements
 2004-2005 (objectif) : 222 programmes et arrangements

ii) Renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies et avec d'autres organisations multilatérales compétentes, mesuré par l'accroissement des arrangements institutionnels liés à l'application, au suivi et à l'évaluation du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit et du programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;

Mesures des résultats :

2000–2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 12 décisions adoptées par les organes directeurs d'organismes des Nations Unies pour intégrer le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, le Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit et le programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement dans le programme de travail de ces organismes, assurer le suivi et établir des rapports sur les progrès réalisés

2004-2005 (objectif) : à déterminer

iii) Plus grande participation des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement aux travaux des organismes intergouvernementaux.

Mesures des résultats :

2000–2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 145 déclarations lors de réunions intergouvernementales

2004-2005 (objectif) : 150 déclarations lors de réunions intergouvernementales

Facteurs externes

- 10.14 Le programme devrait atteindre ses objectifs et déboucher sur les réalisations escomptées à condition que : a) les organismes des Nations Unies et le Bureau du Haut Représentant renforcent leur coopération et leur collaboration; b) tous les partenaires respectent les engagements définis dans les programmes d'action plus haut; c) les ressources humaines et financières allouées au programme soient suffisantes; et d) la situation politique des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement soit stable.

Produits

- 10.15 Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels. Séances plénières et séances de la Deuxième Commission (16);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports de synthèse annuels faisant le point de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, pour examen par l'Assemblée générale (2); rapport sur des mesures spéciales répondant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (1); rapport sur la situation en matière de transit dans

les États sans littoral d'Asie centrale et les pays de transit voisins (1); et rapports sur le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2);

- ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels. Séances consacrées à l'examen annuel de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, pour examen par le Conseil économique et social (2);
 - iii) Réunions ministérielles annuelles des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral : services fonctionnels. Réunions ministérielles annuelles des pays les moins avancés (4) et réunions ministérielles annuelles des pays en développement sans littoral (4);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts : réunion du groupe d'experts sur la suite à donner aux recommandations de la Conférence ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit;
- b) Autres activités de fonds (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans l'application du Programme d'action de Bruxelles (Forum ouvert sur les partenariats);
 - ii) Publications isolées : renforcement des capacités humaines et institutionnelles; renforcement des capacités de production en vue de permettre aux pays les moins avancés de tirer parti de la mondialisation; instauration dans les pays les moins avancés de conditions favorisant la lutte contre la pauvreté; renforcement du rôle du commerce et du développement; saine gestion des affaires publiques dans les pays les moins avancés; mobilisation de ressources financières; atténuation des vulnérabilités et protection de l'environnement;
 - iii) Plaquettes, fiches, planches murales et pochettes d'information : World Statistics Pocketbook for Landlocked Developing Countries (Annuaire statistique des pays en développement sans littoral); World Statistics Pocketbook for the Least Developed Countries (Annuaire statistique des pays les moins avancés); et World Statistics Pocketbook for Small Islands Developing States (Annuaire statistique des petits États insulaires en développement);
 - iv) Manifestations spéciales : dialogue avec la société civile – forum sur l'examen annuel; dialogue avec la société civile lors du processus préparatoire de l'examen décennal du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement; forums sur la qualité et l'efficacité de l'aide; forum sur l'accès des pays les moins avancés aux marchés et sur le cycle de négociations commerciales de Doha; débat interactif avec le secteur privé; forum ouvert sur les partenariats et programme de télévision spécial sur les pratiques optimales à suivre pour appliquer les recommandations de la Conférence ministérielle internationale.

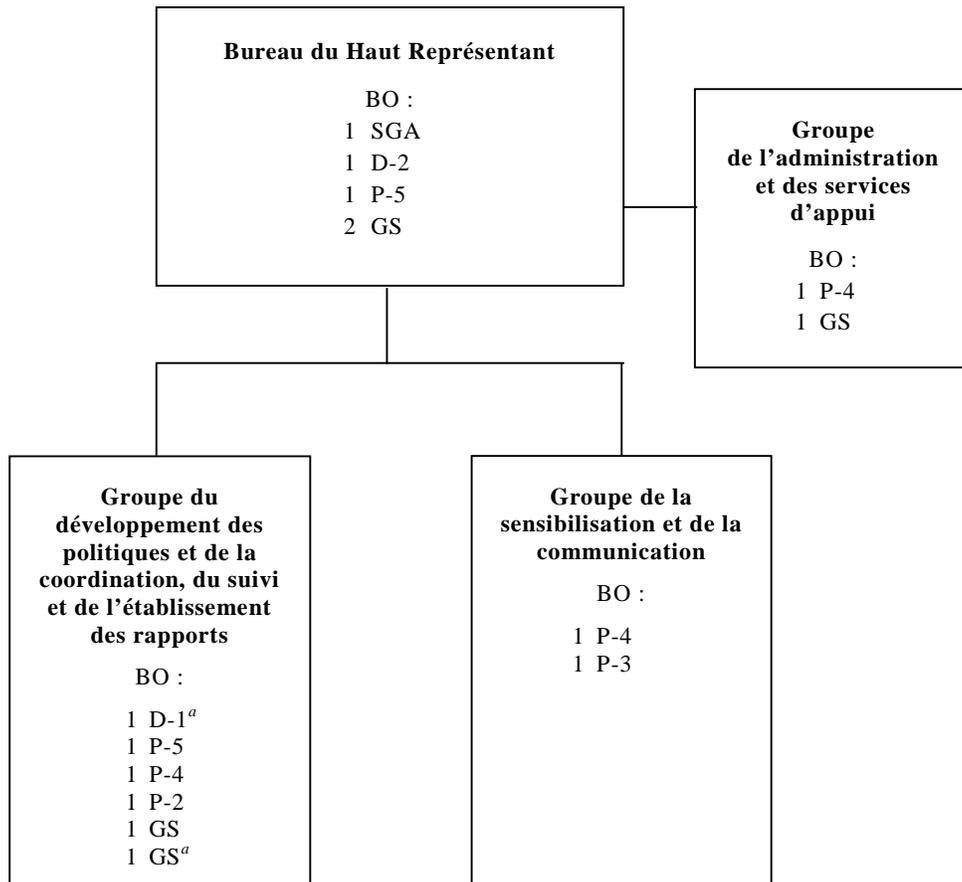
Tableau 10.6

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	2 723,2	3 374,3	13	15
Autres rubriques	376,3	580,9	–	–
Total	3 099,5	3 955,2	13	15
Fonds extrabudgétaires	486,0	15,1	–	–

- 10.16 Les ressources prévues, d'un montant de 3 955 200 dollars, se répartissent comme suit : a) 3 374 300 dollars pour le financement de 15 postes; b) 580 900 dollars pour les autres objets de dépense, soit le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires, les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et les accessoires, et le mobilier et le matériel. L'augmentation de 651 100 dollars prévue au titre des postes s'explique par l'adjonction d'un poste D-1 et d'un poste d'agent des services généraux au tableau d'effectifs (262 700 dollars) et par l'effet-report de la création de postes pendant l'exercice en cours (388 400 dollars). L'augmentation des objets de dépense autres que les postes, qui se chiffre à 204 600 dollars, est imputable au fait que les crédits transférés au Bureau au moment de sa création étaient très limités et insuffisants pour assurer la viabilité des activités. Même après cet ajustement, les objets de dépense autres que les postes représenteraient moins de 15 % du montant total des ressources du Bureau.

**Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés,
les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires
en développement**
**Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal
2004-2005**



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; GS = agent des services généraux.

^a Nouveau poste.